

André Thibault  
Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

## Présentation

La problématique des emprunts<sup>1</sup> est centrale en lexicologie historique. Le processus consistant à créer de nouvelles unités lexicales en imitant tant bien que mal un modèle extérieur (car c'est ainsi que nous proposons de définir ce que l'on appelle traditionnellement « emprunt ») s'observe dans toutes les langues du monde, à toutes les époques, et peut concerner plus de la moitié des unités lexicales d'une grande langue de culture<sup>2</sup>, comme c'est le cas de l'anglais. Il convient aujourd'hui de dépoussiérer le concept en le replaçant dans un cadre explicatif plus large, où la sociolinguistique historique – discipline en plein essor – est appelée à jouer un rôle de premier plan.

Toutefois, l'analyse du processus du point de vue interne laisse encore à désirer, si l'on en juge par le traitement lapidaire (et souvent fautif) que la plupart des ouvrages de référence en lexicologie et lexicographie historiques consacrent au phénomène ; c'est donc à un double éclairage, interne et externe, qu'il convient d'exposer notre objet.

L'aspect interne de la question comporte de nombreuses facettes. Pour décrire adéquatement les phénomènes adaptatifs caractérisant l'imitation d'un mot d'une langue donnée par une langue donnée, à une époque et dans un contexte énonciatif donnés, il convient d'abord de bien identifier tous les facteurs en présence – langue de l'étymon, forme de l'étymon, époque et ancrage textuel des premières attestations, canal (oral ou écrit) de transmission, forme et sens des premières attestations –, ce que les grands dictionnaires ne font pas toujours bien. Ensuite, en bonne méthode, on distinguera les différents niveaux d'analyse, en veillant à ne pas confondre ce qui relève de la

---

<sup>1</sup> Nous utiliserons ici le mot *emprunt* pour nous conformer à un usage établi (et indéradicable) mais il faut rappeler qu'il repose sur une métaphore trompeuse, qui réifie les mots en en faisant des objets extra-linguistiques que les locuteurs se passeraient d'une langue à une autre comme on le fait d'un livre ou d'un ballon. Cela opacifie complètement le fait que les mots appelés à tort *emprunts* ne sont en rien des emprunts, mais bien des créations nouvelles, différentes de leur modèle à tous les points de vue (phonologique, morphologique, sémantique). Il serait infiniment préférable de parler d'imitations (approximatives et encadrées par les structures de la langue d'accueil), d'adaptations ou d'imitations adaptées.

<sup>2</sup> En particulier si l'on admet que les « mots savants » (latinismes et hellénismes) résultent eux aussi, bien évidemment, d'un processus d'imitation / adaptation (précisons que nous ne parlons pas ici des néologismes formés à l'aide d'éléments de formation d'origine grecque et latine, mais bien des adaptations de lexèmes grecs et latins).

phonologie de ce qui revient à la morphologie (à vrai dire, les dictionnaires ne s'exposent guère à une telle confusion, dans la mesure où les phénomènes d'adaptation phonologique et morphologique sont en général laissés dans l'ombre par ces ouvrages, même les meilleurs d'entre eux) ; quant aux adaptations sémantiques, il faudrait apprendre à dépasser l'éternel recours aux « glissements » de sens en appliquant à leur étude les instruments de la sémantique moderne.<sup>3</sup>

Quant aux aspects sociolinguistiques du problème, ils s'avèrent eux aussi riches et variés. L'existence du phénomène de l'« emprunt », en particulier lorsqu'il dépasse le niveau anecdotique pour devenir un phénomène de masse, implique que des locuteurs d'une langue donnée ont été exposés à des productions discursives (orales ou écrites) dans une autre langue ; or, la nature du rapport entre ces deux langues peut varier du tout au tout (bilinguisme ou différents types de diglossie), ce qui a des implications de portée quantitative et qualitative sur le phénomène de l'« emprunt » considéré dans son ensemble.

Dans un cadre désormais traditionnel, on a longtemps parlé de mots remontant à un substrat, à un superstrat ainsi qu'à divers adstrats. Replacés dans le contexte de la recherche sur les « emprunts », on distinguera donc : des néologismes<sup>4</sup> qu'une langue qui s'est nouvellement imposée au sein d'une communauté linguistique donnée crée en imitant / adaptant des mots de la langue en voie d'être supplantée (langue dite de « substrat ») ; des néologismes que la langue d'une communauté linguistique donnée crée en imitant / adaptant des mots de la langue d'envahisseurs qui ne réussissent toutefois pas à la leur imposer (langue dite de « superstrat ») ; des néologismes que la langue d'une communauté linguistique donnée crée en imitant / adaptant des mots de la langue d'une autre communauté linguistique (langue dite d'« adstrat ») lorsque les deux langues coexistent ou ont coexisté à un moment donné de leur histoire, sans que l'une se soit substituée à l'autre. Cette coexistence peut impliquer des contacts physiques entre locuteurs (influence réciproque du français et de l'anglais dans une ville bilingue comme Montréal, par exemple), mais pas nécessairement : par le biais de l'écrit, le contact peut s'effectuer à travers le temps (latinismes et hellénismes) et l'espace (gallicismes du roumain, par exemple).<sup>5</sup>

<sup>3</sup> C'est ce que nous avons tenté de faire dans « Evolutions sémantiques et emprunts : le cas des gallicismes de l'espagnol », in : Fr. Lebsanft / M.-D. Gleßgen (éds), *Historische Semantik in den romanischen Sprachen*, Tübingen : Niemeyer, 2004, 103-115 (*Linguistische Arbeiten*, tome 483).

<sup>4</sup> Parce qu'un « emprunt » est toujours, d'abord et avant tout, un néologisme.

<sup>5</sup> On s'éloigne donc considérablement ici d'une conception réductrice mais très répandue du « contact de langues » telle qu'on peut la relever, entre autres, dans le *Dictionnaire de la linguistique* de G. Mounin (Paris, P.U.F., 1974) : « Deux langues sont dites en contact lorsqu'elles sont parlées en même temps dans une même communauté, et à des titres divers par les mêmes individus » (p. 82, s.v.

Une certaine confusion règne dans l'emploi de ces termes ; par exemple, on confond « substrat » et « adstrat ancien » lorsque l'on parle du « substrat amérindien » en franco-québécois. Le français québécois étant l'aboutissement moderne de l'évolution du français importé dans la colonie laurentienne au XVII<sup>e</sup> siècle, il ne résulte pas d'un phénomène massif de remplacement d'une langue par une autre ; il n'y a donc pas lieu de parler de substrat, mais bien simplement d'adstrat (peu importe que celui-ci eût fait sentir ses effets à une époque ancienne, aujourd'hui révolue).

En outre, certains rechignent à considérer que les substratismes sont de véritables « emprunts », sous prétexte que la communauté linguistique n'aurait fait que les maintenir, n'ayant pas eu à les « emprunter ». Il faut toutefois réfléchir en termes de langues, et non pas de locuteurs. Les mots du latin de Gaule qui s'expliquent comme des imitations / adaptations de mots gaulois sont bel et bien des « emprunts » à part entière, du point de vue de la langue latine, indépendamment de la compétence bilingue des locuteurs gaulois. On veillera toutefois, lorsque l'on parle de substrat, à ne pas brûler les étapes : le gaulois est une langue de substrat pour le latin de Gaule, mais ce n'est que par un raccourci assez violent qu'on pourrait le considérer comme un substrat de la langue française, voire du galloroman<sup>6</sup>.

Il faut également insister sur le fait que les latinismes sont bel et bien, pour les langues romanes, des adstratismes ; le fait que les langues néo-latines proviennent elles-mêmes du latin ne change rien à l'affaire. Si les mots héréditaires ne sont rien d'autre que des mots latins ayant évolué d'un siècle à l'autre sans solution de continuité, les mots savants en revanche sont formés sur un modèle étranger, qu'il s'agisse du latin ou d'une langue tout à fait exotique. Les mots imités / adaptés appartiennent à un système linguistique à part entière qui ne se confond d'aucune manière avec celui de la langue imitatrice.

Il est intéressant de croiser la tripartition substrat / superstrat / adstrat avec l'opposition que pratique la sociolinguistique entre bilinguisme et di-

---

*contact*). En fait, dans le cadre de la problématique des « emprunts », il n'y a pas lieu de se restreindre à la langue parlée, ni de supposer que tous les locuteurs d'une communauté linguistique donnée doivent parler les deux langues en présence pour qu'il y ait « contact ». De nombreux gallicismes de l'espagnol moderne, par exemple, se sont répandus dans l'usage général à partir de traductions, en particulier au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce cas de figure est très largement représenté dans l'histoire des « emprunts » que se sont faits les langues d'Europe, du Moyen Âge jusqu'à nos jours.

<sup>6</sup> C'est ainsi qu'on peut lire dans le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois *et al.*, Paris, Larousse, 1989, que « les parlers celtiques utilisés en Gaule avant la conquête romaine sont les substrats du gallo-romain [*sic*] » (p. 466 s.v. *substrat*).

glossie.<sup>7</sup> Les situations de substrat et de superstrat ont en commun la disparition de l'une des deux langues en présence, qu'il s'agisse de celle du peuple envahi (substrat) ou de celle du peuple envahisseur (superstrat). A priori, cela semble renvoyer à une situation de diglossie (au sens large et non strictement fergusonien) assez brutale s'étant soldée par la disparition de la langue de bas prestige au profit de la langue de haut prestige. Il semble bien que ce soit le cas de l'éviction du gaulois par le latin, ou des patois galloromans par le français – deux cas classiques de substrats, marqués par de nombreux parallélismes.<sup>8</sup>

Le cas des superstrats n'est pas si clair. L'abandon du francique aux dépens du galloroman s'explique peut-être davantage par des questions de démographie que par un déficit de prestige de ses locuteurs, et la situation sociolinguistique des premiers siècles du Moyen Âge dans ce qui avait été la Gaule doit probablement être considérée comme relevant plutôt du bilinguisme (galloroman / francique) que de la diglossie ; de façon tout à fait parallèle, le français en Angleterre dans les premiers siècles du second millénaire, qui a tant légué à la langue anglaise, n'est certainement pas disparu en raison de son bas prestige mais encore une fois pour des raisons démographiques. Il faut donc parler ici plutôt de bilinguisme que de diglossie – ou, à tout le moins, de la coexistence de deux langues sans véritable différence de prestige.

Quant aux langues d'adstrat, leurs locuteurs peuvent selon les cas se trouver en situation de bilinguisme (traducteurs ; citoyens bilingues de villes partiellement bilingues, comme Fribourg, Bruxelles ou Montréal) mais aussi de diglossie, car toutes les situations de diglossie ne débouchent évidemment pas sur la disparition de l'une des deux langues (Ferguson considérait même la stabilité comme un critère définitoire de la diglossie, ce qui allait plus tard être remis en cause).

Les contributions de ce recueil ont toutes en commun le rôle de pilier que le français y joue, en tant que langue dont les mots ont été imités / adaptés par d'autres langues. Dans la plupart des cas, il y détient le rôle de langue d'adstrat dans des configurations relevant du bilinguisme, mais aussi bien sûr de la diglossie – et ce, la plupart du temps, comme langue de haut prestige (mais pas toujours).

<sup>7</sup> Pour une bonne mise au point sur le sujet, cf. Georges Lüdi, « Diglossie et polyglossie », in : Holtus, G. et al. (éds), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen : Niemeyer, 1990, vol. V,1, pp. 307-334.

<sup>8</sup> Substrats dont l'importance a d'ailleurs été surévaluée, par certains celtisants et romanistes dans le premier cas, et par une bonne partie des dialectologues français dans le second (pour une synthèse sur ce dernier point, v. J.-P. Chambon / Y. Greub, « Histoire des variétés régionales dans la Romania : français », in : G. Ernst / M.-D. Gleßgen / Chr. Schmitt / W. Schweickard (éds), *Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania*, de Gruyter, Berlin, 2009, t. 3, p. 2552-2565).

Le premier article, dû à la plume de Monique Goullet, s'attaque à un problème assez délicat : celui de l'identification des gallicismes<sup>9</sup> du latin médiéval. C'est avec beaucoup de finesse que l'auteure identifie les étapes qui ont mené d'un *continuum* à une diglossie entre latin médiéval et français, sans perdre de vue les problèmes de description interne de ces gallicismes d'un type particulier, souvent riches d'enseignements pour l'histoire du français.

La seconde contribution, signée par Jean-Pierre Chambon, est consacrée aux gallicismes de l'occitan, c'est-à-dire à une situation typiquement diglossique dans laquelle le français, langue d'adstrat, joue aussi le rôle de langue de prestige. Comme c'est souvent le cas, des raisons idéologiques ont contribué à masquer dans le passé l'importance des gallicismes de l'occitan – une situation qui connaît de nombreux parallèles dans le vaste panorama des contacts de langue. On reste dans le cadre diglossique de la Galloromania avec l'article suivant, d'Andres Kristol, qui porte sur les gallicismes dans les parlers galloromans de Suisse. Les nombreux cas de figure possibles y sont minutieusement détaillés, tant du point de vue interne qu'externe.

On quitte la Galloromania avec les trois contributions suivantes, qui traitent des gallicismes d'une autre langue romane – donc, d'une situation où le français est dans la position de langue d'adstrat, mais dans un cadre relevant plutôt du bilinguisme que de la diglossie ; plus précisément, du bilinguisme individuel de locuteurs dont la fonction est celle de « passeurs culturels », le plus souvent à travers leur rôle de traducteurs. La première contribution de cet ensemble, de Franco Pierno, est consacrée aux gallicismes de l'italien dans le champ sémantique de la danse. Les liens entre culture et histoire du lexique y sont mis en évidence, mais aussi les lacunes de la lexicographie historique. Ce sont ces lacunes que nous avons tenté de combler dans l'article suivant, consacré aux nombreuses imperfections qui entachent

---

<sup>9</sup> Nous utilisons dans cette présentation, ainsi que dans le titre de l'ouvrage, le terme de *gallicisme*. Précisons qu'il ne comporte absolument aucune connotation normative, comme ce serait le cas dans l'enseignement des langues étrangères aux francophones ; il ne sert pas non plus ici à désigner des tournures syntaxiques qui seraient typiquement françaises, sens très répandu depuis deux siècles (v. TLF ; cf. encore l'ouvrage relativement récent de Jean-Marcel Léard, *Les gallicismes : Étude syntaxique et sémantique*, Bruxelles, Duculot, 1992). – Certains auteurs préfèrent parler de *francismes*, arguant que *gallicisme* renvoie à toutes les langues de la Galloromania ; mais ce mot est répandu en lexicographie différentielle francophone pour désigner les régionalismes propres au français de France par opposition au français d'un autre pays (*carte grise*, *ZUP*, *UFR*, *hypokhâgne*, *culber* en parlant d'un élève des écoles préparatoires, etc.). Sur cet emploi (discuté) du mot *francisme*, cf. Cl. Verreault, « Inclusion, reconnaissance et identification des francismes dans les dictionnaires québécois : problèmes et méthodes à la lumière de l'expérience du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* », in : Th. Lavoie (éd.), *Français du Canada – Français de France*, Tübingen, Niemeyer, 1996, p. 199-208 (coll. *Canadiana Romanica* n° 12).

le traitement des gallicismes dans la lexicographie académique de l'espagnol. Il n'est pas entièrement exclu que l'invisibilité à laquelle de nombreux gallicismes de l'espagnol sont condamnés dans le *Diccionario* de l'Académie relève de considérations plus idéologiques que scientifiques. Dans un second article portant également sur l'espagnol, nous nous penchons sur un problème théorique à notre avis mal résolu par le principal auteur (V. García Yebra) à en avoir parlé, celui des gallicismes prosodiques.

Les trois dernières contributions portent sur le contact du français avec des langues non-romanes. Avec David Trotter, dont l'article relève lui aussi de la métalexicographie, on se penchera sur la conception que se font les auteurs de l'*Oxford English Dictionary* des gallicismes de l'anglais (« emprunts » au français continental, à l'anglo-normand ou au français d'Angleterre ?). Ici encore, les questions de sociolinguistique historique occuperont le devant de la scène. Langue de superstrat pour l'anglais médiéval d'Angleterre (les descendants des envahisseurs normands ayant abandonné l'usage de cette langue au profit de l'anglais), le français est devenu par la suite une langue d'adstrat culturel pour l'anglais (comme pour toutes les langues d'Europe), mais le plus souvent dans une relation de bilinguisme individuel. En revanche, dans le contexte nord-américain, on observe (en dehors du Québec) une situation de diglossie où le français joue clairement le rôle de langue moins prestigieuse ; or, cela ne l'a pas empêché de diffuser certains mots, en particulier dans l'ouest des États-Unis, où des trappeurs d'origine canadienne-française ont jadis contribué à répandre dans le vocabulaire de la chasse et de la pelleterie certains éléments de leur nomenclature spécialisée<sup>10</sup> ; ce sera le thème abordé par Robert Vézina.

Le recueil se termine avec un article de Claude Frey consacré aux gallicismes du kirundi, langue africaine parlée au Burundi. La grande distance séparant les deux systèmes linguistiques en présence justifie qu'une bonne partie de la présentation soit consacrée à des problèmes internes (adaptation des mots français aux structures de la langue d'accueil) ; néanmoins, l'article fait la part belle aux problèmes sociolinguistiques qui se posent avec beaucoup d'acuité dans les sociétés post-coloniales où l'aménagement linguistique des langues nationales représente un enjeu collectif majeur.

Les lecteurs trouveront en fin d'ouvrage trois index (auteurs, concepts, mots) destinés à faciliter le repérage des informations pertinentes.

---

<sup>10</sup> Dont le plus fameux, *cache*, connaît aujourd'hui une fortune internationale comme terme d'informatique.